

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)
SOCIETE PIERRE TOURNIER

Dernière mise à jour : 1^{er} juin 2022

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV »), composées à la fois du présent préambule et des clauses qui suivent ce dernier, ont été convenues entre d'une part, la SOCIETE PIERRE TOURNIER, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 409 409 091 et dont le siège social est sis Les Quatre Routes de Mazerolles, 12270 Najac (ci-après le « Vendeur ») et, d'autre part, le Client tel qu'identifié au Bon de commande.

Les Mentions légales disponibles sur le site <https://www.finessedesvergers.fr> (ci-après le « Site ») ainsi que l'ensemble des tarifs indiqués sur le Bon de commande, s'appliquent aux contrats de vente conclus entre le Vendeur et le Client, et portant sur les produits listés sur le Bon de commande (ci-après « Produit(s) ») dont la description se trouve sur le Site.

En passant une commande auprès du Vendeur, le Client déclare accepter sans réserve les présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune autre stipulation contractuelle issue de documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes.

Le Client désigne ici tout professionnel répondant à la définition donnée à l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Le Vendeur ne vend pas ses Produits aux personnes agissant en leur qualité de consommateurs au sens du Code de la consommateur.

Le Vendeur et le Client sont ci-après désignés collectivement par les « Parties ».

Article 1 : Objet

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles s'effectue tout acte d'achat des Produit(s) présentés de manière générale par le Vendeur et notamment sur le Site et le Bon de commande, et décrits à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Produits proposés à la vente

Les Produits sont fabriqués et vendus aux Clients exclusivement par le Vendeur.

La description de chaque Produit faite par le Vendeur notamment sur le Site est complétée par les informations figurant sur le Bon de commande. Les descriptions permettent de distinguer les caractéristiques essentielles des Produits à savoir notamment la catégorie, la composition, la contenance par rapport au litre, le prix etc.

Sur le Site, les Produits sont présentés avec un ou plusieurs supports visuels. Les photographies sont non contractuelles et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Avant de passer une commande, le Client déclare avoir posé toutes les questions au Vendeur et avoir pris connaissance de toutes les informations disponibles sur le Site et le Bon de commande par rapport aux Produits qu'il souhaite commander.

Article 3 : Commande

3.1- Bon de commande

Toute commande, pour être valable et prise en compte, doit être établie sur le Bon de commande adressé au Client par le Vendeur.

En renvoyant le Bon de commande complété et signé, le Client déclare accepter sans réserve les CGV portées à sa connaissance.

3.1- Première Commande

Pour passer la commande, le Client devra retourner le Bon de commande complété, daté et signé par ses soins à l'adresse électronique indiquée sur le Bon de commande. Pour que le Bon de commande soit traité par le Vendeur, le Client devra :

- Sélectionner les Produits et préciser le nombre de colis souhaité par Produit ;
- Remplir intégralement la partie « Fiche Client » ;
- Indiquer l'adresse et les horaires de livraison (ces derniers étant précisés à titre indicatif pour faciliter la livraison) ;
- Indiquer toute autre information dont la connaissance est nécessaire à l'exécution de la commande dans la partie « Autres » ;

- Dater et signer le Bon de commande.

Après la réception du Bon de commande complété et signé, le Vendeur adressera au Client par courriel la facture correspondant à sa commande.

La préparation et l'expédition de la commande ne seront effectuées qu'après la réception par virement bancaire, sur le compte bancaire indiqué sur la facture, du montant total mentionné sur ladite facture.

3.2- Commandes ultérieures

Après l'exécution réussie de la première commande, le Client peut effectuer d'autres commandes auprès du Vendeur. Le Client devra à cet effet demander au Vendeur par voie électronique l'envoi d'un Bon de commande.

En aucun cas, le Client ne pourra utiliser un ancien Bon de commande en sa possession pour passer une nouvelle commande. Toute nouvelle commande doit se faire sur le Bon de commande spécialement envoyé par le Vendeur.

Le Client devra également renvoyer le Bon de commande dans les conditions précisées à l'article 3.1 ci-dessus.

S'agissant des commandes ultérieures acceptées par le Vendeur, la préparation et l'expédition des Produits sont subordonnées au paiement d'un acompte de 30% du prix total de la commande.

Toutefois, le Client peut demander à payer à l'avance l'intégralité du prix de la commande en exigeant l'établissement d'une facture avant l'expédition des Produits, sans que ce paiement total n'entraîne un escompte.

3.3- Exécution de la commande – Indisponibilité des Produits

Pour chaque Bon de commande accepté, le Vendeur procèdera en temps utile à l'expédition des Produits commandés ou à leur remise au lieu de fabrication des Produits, indiqué à l'article 7.1 ci-dessous. Le Client est informé et accepte que les Produits soient livrés dans la limite des stocks disponibles.

En cas de commande d'un ou de plusieurs Produits indisponibles, le Vendeur informe le Client par courriel, dès qu'il a connaissance de cette indisponibilité, du nouveau délai sous lequel le ou les Produits seront disponibles.

Un retard de livraison des Produits inférieur à quarante-cinq (45) jours calendaires ne constitue pas un élément suffisant pour entraîner la résiliation de la commande concernée, dès lors que ce retard est imputable aux sociétés en charge de leur expédition ou au Client lui-même.

3.4- Annulation du Bon de commande

Tout Bon de commande complété, signé et renvoyé par le Client au Vendeur est définitif et entraîne l'exécution de l'obligation de paiement incombant au Client.

Aucune annulation, totale ou partielle, ou modification du Bon de commande renvoyé par le Client ne sera acceptée sans l'accord exprès et préalable du Vendeur.

Si le Vendeur accepte expressément l'annulation d'un Bon de commande, le Client restera redevable d'une pénalité représentant 30% du prix total des Produits commandés en guise de dédommagement du Vendeur. Cette pénalité est recouvrable à compter de l'acceptation de l'annulation par le Vendeur.

Cette pénalité sera déduite du paiement effectué par le Client si l'annulation concerne une première commande. Pour les commandes ultérieures, l'acompte versé par le Client restera définitivement acquis au Vendeur. Si aucun paiement n'a été reçu par le Vendeur, ce dernier engagera toutes actions nécessaires pour recouvrer cette pénalité.

Article 4 : Conditions tarifaires

4.1- Devise – TVA – Autres taxes

Les tarifs indiqués sur le Site ou le Bon de commande sont en euros (€) **HORS TAXE**. Le taux de TVA appliqué est le taux légal en vigueur au jour de la transaction. En cas de modification du montant du taux de la TVA française, l'adaptation des prix TTC sera immédiate, sans information préalable.

4.2- Modifications des tarifs

Le Vendeur peut modifier les tarifs des Produits à tout moment afin de prendre notamment en compte la hausse des prix de ses fournisseurs, de l'énergie et, de manière générale, des coûts de la production. En cas de modification, les nouveaux tarifs en vigueur seront indiqués sur le Site ou le Bon de commande. Les nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux commandes déjà acceptées.

4.3- Frais de livraison et autres frais

En sus du prix des Produits, le Client devra régler, d'une part, les frais de livraison dont le montant dépend notamment de la zone géographique concernée et du nombre de colis commandés et, d'autre part, d'éventuels frais de traitement indiqués sur le Bon de commande.

Les frais de livraison sont applicables par lot de colis et indiqués sur le Bon de commande en fonction de lieu de livraison des commandes.

4.4- Rabais et ristournes

Les tarifs en **HORS TAXE** proposés au Client sur le Bon de commande comprennent les éventuels rabais et ristournes consentis par le Vendeur.

Article 5 : Paiement

5.1- Paiement de la commande

Le paiement de la totalité du prix de la première commande doit être effectué dans les conditions indiquées à l'article 3.1 des présentes CGV. Lors des commandes ultérieures, le Client devra s'acquitter d'un acompte de 30% du prix total de la commande, le reste du prix devant être **réglé dans un délai de 30 jours à compter de la date de livraison**, s'il n'a pas procédé au paiement de l'intégralité dudit prix avant la préparation et l'expédition des Produits commandés.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

5.2- Mode de paiement

Pour régler sa première commande, le Client devra procéder au virement bancaire de la somme correspondante en utilisant le RIB indiqué sur la facture envoyée par le Vendeur.

S'agissant des commandes ultérieures, le Client utilisera l'un des moyens de paiement suivants pour régler sa facture :

- Par chèque à l'ordre de la SOCIETE PIERRE TOURNIER,
- Par virement bancaire,
- Par lettre de change relevé (LCR).

Les modalités de règlement de la facture seront rappelées sur celle-ci.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

5.3- Pénalités de retard

En cas de non-respect des délais de paiement des factures, de plein droit et sans mise en demeure préalable de la part du Vendeur :

- le Vendeur pourra appliquer un taux d'intérêt de retard de 15% l'an – *prorata temporis* – à compter du premier jour de retard ; l'obligation contractuelle pour le Client de procéder au règlement des factures échues demeurant intacte ;
- le Vendeur se réserve la possibilité de mettre en œuvre toute diligence appropriée afin de préserver ses intérêts ;
- le Vendeur pourra demander l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client ;
- le Vendeur facturera au Client une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros. Ce montant pourra être supérieur sur justification de frais de recouvrement plus importants.

Tout désaccord concernant la facturation devra être motivé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, dans les sept (7) jours calendaires de la date de réception de la facture. En l'absence de cette procédure, le Client sera réputé avoir accepté celle-ci et considéré comme défaillant en cas de non-paiement.

Article 6- Clause de réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires par le Client. Le défaut de paiement, même partiel, peut entraîner la revendication des Produits aux frais et risques du Client, par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception du Vendeur.

Le Client s'engage à ne pas revendre ni mettre en gage les Produits tant que la propriété ne lui en a pas été transférée. En cas d'inobservation de cette obligation, le Vendeur pourra exercer immédiatement son droit de revendication sur les Produits concernés.

Tant que le droit de propriété du Vendeur sur les Produits subsiste, aucune saisie, mise en garantie ou autre mise à disposition, incorporation ou transformation des Produits ne pourra avoir lieu sans l'autorisation préalable écrite et discrétionnaire du Vendeur, qui pourra subordonner son autorisation à la constitution d'une garantie de paiement ou exiger le paiement anticipé intégral. Le Client est donc tenu de faire connaître à tout créancier poursuivant le droit de propriété du Vendeur sur les Produits et d'informer immédiatement le Vendeur de toute action visant à saisir ou à confisquer les Produits au profit d'un tiers.

Article 7 : Livraison de la commande

7.1- Déclenchement de la livraison

La livraison des Produits n'est possible que 3 jours ouvrés après la passation de la commande, quel que soit le choix du mode de livraison.

7.2- Choix du mode de livraison de la commande

En remplissant le Bon de commande, le Client devra choisir un lieu de livraison parmi une des options proposées. Il peut s'agir :

- d'une livraison au lieu de fabrication des Produits par le Vendeur, c'est-à-dire à l'adresse suivante : Les Quatre Routes de Mazerolles, 12270 Najac. Dans ce cas, aucun frais de livraison ne sera appliqué.
- Ou
- d'une livraison à une adresse indiquée par le Client sur le Bon de commande avec application des frais de livraison indiqué sur celui-ci.

7.3- Retrait au lieu de production

Le Client sera invité à venir retirer sa commande par un courriel lui indiquant la disponibilité de celle-ci au lieu de retrait.

Le Client devra se présenter au lieu de fabrication des Produits avec la facture correspondante, le courriel de mise à disposition et une pièce d'identité pour pouvoir récupérer sa commande. La commande devra être retirée impérativement dans les 3 jours ouvrables suivant la réception du courriel de mise à disposition.

Passé ce délai, le Vendeur ne pourra plus garantir au Client la disponibilité des Produits objet de sa commande. Si le Client avait payé par avance le prix de sa commande, le montant payé fera uniquement l'objet d'un avoir à faire valoir sur une prochaine commande.

Le Vendeur se réserve le droit de supprimer temporairement ou définitivement la possibilité d'une livraison sur le lieu de production des Produits pour un Client qui n'aurait pas récupéré dans les délais une ou plusieurs commandes sur ce lieu de livraison.

7.4- Livraison à une adresse choisie par le Client

En cas d'adresse incomplète, de mauvaise adresse, de refus du colis par le Client sans justes motifs ou de tout autre manque d'information au sujet du lieu de livraison, le Vendeur ne saurait en être tenu responsable.

De même, en cas d'absence du Client à l'adresse de livraison, le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout préjudice que le Client pourrait alléguer.

En cas d'erreur d'adresse de livraison, de problème d'accessibilité au lieu de livraison, ou de tout autre problème entraînant la nécessité d'effectuer une nouvelle livraison, cette dernière pourra faire l'objet d'une facturation aux frais réels, étant entendu que seul le paiement de ces frais additionnels permettra la nouvelle livraison.

Par ailleurs, le Vendeur ne prend aucun engagement par rapport aux horaires de livraison souhaités par le Client et mentionnés sur le Bon de commande. Le Client reconnaît qu'il pourra être livré en dehors de ces horaires.

7.5- Lieux pouvant être livrés

La livraison des Produits est uniquement possible sur le territoire de la France métropolitaine.

7.6- Délais de livraison

Tout délai de livraison indiqué sur le Bon de commande est donné à titre indicatif dans la limite des stocks disponibles et son non-respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de la commande à l'initiative du Client ou à un versement de dommages et intérêts.

Le délai de livraison est en principe précisé sur le Bon de commande. Lorsqu'il n'est pas précisé, il est de 45 jours maximum à compter du paiement du prix total de la facture adressée par le Vendeur pour toute première commande et de l'acompte (article 3.2 ci-dessus) s'agissant des commandes ultérieures.

En cas de non-respect du délai, le Client pourra enjoindre le Vendeur de s'exécuter dans un nouveau délai. La mise en demeure devra être envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : SOCIETE PIERRE TOURNIER, Les Quatre Routes de Mazerolles, 12270 Najac. A défaut d'exécution dans ce nouveau délai, le contrat de vente pourra être résolu par l'envoi d'un écrit selon les mêmes modalités.

7.7- Remboursement du Client

En cas de résolution du contrat de vente dans les conditions précitées, le Vendeur s'engage à rembourser au Client la totalité des sommes versées, dans les 14 jours de la dénonciation dudit contrat.

7.8- Problèmes à la livraison du fait du transport

La nature de toute anomalie concernant la livraison (avarie, Produit manquant par rapport au Bon de commande, colis endommagé, Produits cassés...) devra être impérativement qualifiée avec précision sur le bon de livraison sous forme manuscrite, accompagnée de la signature du Client. Les réserves trop générales de type « ... sous réserve de » ne sont pas recevables.

Pour que ces réserves soient prises en compte, le Client devra confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les 48 heures suivant la date de livraison, un courrier recommandé avec accusé de réception exposant lesdites réclamations. Il devra transmettre copie de ce courrier par courrier simple à : SOCIETE PIERRE TOURNIER, Les Quatre Routes de Mazerolles, 12270 Najac.

Article 8- Transfert des risques

Nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques s'effectue au moment de la remise des Produits au Client sur le lieu de fabrication des Produits ou lors de la remise des Produits au transporteur en cas de livraison à une autre adresse. Quelles que soient les conditions et les modalités de transport des Produits, ces derniers voyagent aux risques et périls du Client. En conséquence, le Client supportera tous risques que les Produits pourraient courir ou occasionner à partir de leur remise au Client ou au transporteur.

Article 9 : Garanties légales

Les Produits vendus bénéficient des dispositions légales de la garantie de conformité (articles 1604 et suivants du Code civil) et de celles de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Les défauts et détériorations provoqués par la dégradation naturelle ou provoquée, par une utilisation non-conforme sont exclus de la garantie. Il est en outre rappelé que la garantie légale ne s'applique pas lorsque le dommage est lié à une cause externe au Produit telle que foudre, fluctuation du courant, surcharge électrique.

Pour toute demande au titre d'une quelconque des garanties légales, le ou les Produits devront être expédiés à SOCIETE PIERRE TOURNIER, Les Quatre Routes de Mazerolles, 12270 Najac. Le colis devra être impérativement accompagné d'une copie de la facture établie à l'occasion de la vente du ou des Produits concernés par la garantie et d'une lettre explicative précisant le problème rencontré.

En cas de mise en œuvre de la garantie, dans la mesure où le Produit est reconnu atteint d'un vice caché ou d'un défaut de conformité et que la garantie est actionnée, les frais de retour engagés par le Client pour la demande de prise en garantie ainsi que les frais de réexpédition sont à la charge du Vendeur.

En revanche, dans la mesure où la garantie n'est pas reconnue, le Produit est réexpédié aux frais du Client. Les frais de retour du Produit pour la demande de prise en garantie seront eux aussi pris en charge par le Client.

Article 10 : Responsabilité

Les obligations du Vendeur au titre des présentes CGV sont reconnues expressément par le Client comme étant des obligations de moyens dont l'exécution dépend notamment de la disponibilité des Produits. Ainsi, le Vendeur mettra en œuvre les meilleurs moyens connus et raisonnables dans le respect des règles de l'art, en accord avec les lois et règlements en vigueur.

Les Produits vendus par le Vendeur sont fournis et vendus pour l'usage, la destination, les caractéristiques et l'affectation normale des Produits. Toute utilisation différente et/ou non-conforme et/ou dans des conditions anormales dégage totalement la responsabilité directe ou indirecte du Vendeur.

En tout état de cause, le Vendeur ne peut en aucun cas être responsable des défauts et détériorations des Produits consécutifs à des conditions anormales ou non conformes de transport et/ou de conservation et/ou d'utilisation postérieures à la remise des Produits au Client ou au transporteur. Le Vendeur ne sera notamment pas responsable :

- de détérioration normale des Produits ;
- de la dégradation des Produits résultant du dépassement de la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM) ;
- des détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou de conservation ;
- du non-respect des normes d'hygiène alimentaires et, de manière générale, des normes impératives en droit de la consommation ;
- des dommages consécutifs aux modifications, incorporations ou transformations des Produits effectuées par le Client ou un tiers.

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité du Vendeur, si la faute de ce dernier est reconnue, ne couvrira que les dommages directs, personnels et certains que le Client a subis à l'exclusion de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial ou financier ou augmentation des frais généraux.

En outre, il est expressément convenu entre les Parties que si la responsabilité du Vendeur était judiciairement reconnue dans l'exécution des présentes CGV, le montant des dommages et intérêts que le Vendeur peut être amené à verser au Client est limité au prix payé par ce dernier en exécution de la commande du ou des Produits concernés.

Le Vendeur se réserve le droit d'interrompre, à tout moment, les services proposés notamment via le Site dans le cadre d'opérations de maintenance, et ne saurait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Article 11- Force majeure

Aucune des deux Parties ne pourra voir sa responsabilité engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce

titre, la force majeure désigne tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Également, la force majeure désigne un évènement dont le Vendeur ne peut raisonnablement avoir la maîtrise (ex : une grève, un embargo, un accident d'outillage, une émeute, une guerre, une catastrophe naturelle, une épidémie, un incendie, etc.) ou d'évènements assimilables (ex : intempéries, difficultés d'approvisionnement, arrêt accidentel de production, évolution imprévisible du marché, hacking ou dénis de service, cyberattaque, etc.). Un évènement de force majeure ne peut en aucune circonstance faire obstacle au paiement à bonne date du prix convenu.

La Partie concernée par la force majeure se doit d'en informer l'autre Partie le plus rapidement possible par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de force majeure, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des présentes CGV.

Article 12 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, photographies, textes, commentaires, illustrations, images animées ou non, séquences vidéo, sons, toutes les applications informatiques qui pourraient être utilisées pour faire fonctionner le Site, tous les documents téléchargeables et plus généralement tous les contenus présents sur le Site sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Ils sont la propriété pleine et entière du Vendeur ou des tiers à qui ils appartiennent. Toute reproduction, représentation, utilisation, communication, commercialisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des éléments précités, y compris les applications informatiques, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur, sont strictement interdites. Le fait pour le Vendeur de ne pas engager de procédure dès la prise de connaissance de ces utilisations non autorisées ne vaut pas acceptation desdites utilisations ou renonciation aux poursuites.

Le Client s'interdit tout acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou parasitaire à l'égard du Vendeur, et s'interdit de diffamer ou de dénigrer le Vendeur.

Article 13 : Dispositions diverses

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment ou à un autre, d'une des stipulations des présentes CGV ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir.

En cas de traduction des présentes CGV dans une langue étrangère, seule la version française du texte fait foi.

Article 14 : Loi applicable – Règlement des litiges

Les présentes CGV sont exclusivement régies par le droit français.

Tout litige relatif aux présentes CGV, résultant notamment de leur exécution, de leur interprétation ou de leur validité, devra impérativement faire l'objet d'une tentative de solution amiable par les Parties.

À cet effet, les Parties conviennent de se réunir dans les 15 (quinze) jours de la réception (date de la première présentation du courrier par les services de La Poste), par l'une des Parties, de la notification dudit litige par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par l'autre Partie.

En l'absence d'une solution amiable au litige dans les 15 (quinze) jours de la réunion des Parties dans les conditions visées à l'alinéa ci-dessus, le litige devra alors être soumis à la juridiction compétente selon les modalités ci-après définies.

A défaut d'accord amiable, les Parties soumettront tous les litiges, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, auxquels les présentes CGV pourraient donner lieu, et ce tant pour leur validité, leur interprétation ou leur exécution, au Tribunal de Commerce de RODEZ (12), sauf pour les cas où le litige relève de la compétence impérative d'une autre juridiction.